

N° 79 - MAI 2021

Le Rapprocheur



Bulletin d'information de l'Association Départementale
des Chasseurs de Grand Gibier d'Eure et Loir

Le Conseil d'Administration de l'ADCGG 28

Gérard Poupon
Président d'honneur

06.12.96.71.52
gerardpoupon2@wanadoo.fr

Vincent Vouzelaud
Vice Président - Secrétaire

06.11.68.00.57
vincent.vouzelaud@vouzelaud.com

Jean François Bazille

Président

06.70.72.68.28
jfbazille@orange.fr

Noël Besnier

Trésorier

06.12.41.02.71
noelbesnier@laposte.net

Noël Vadé

Trésorier adjoint

06.26.57.44.33
noel.vade@orange.fr

Daniel Cerèze

Administrateur

06.10.30.51.26
daniel.cereze@wanadoo.fr

Jean Jacques Chapin

Administrateur

06.82.37.94.96
jjchapin@orange.fr

Didier Gandin

Administrateur

06.60.29.33.46
gandindidier@orange.fr

Jacqy Hée

Administrateur

02.37.81.86.82
jacqy.hee@orange.fr

Florence Normand

Réalisation Rapprocheur

06.31.06.09.11
florence.normand@groupe-mma.fr

Vincent Rivierre

Administrateur

06.73.48.86.20
v.rivierre@gfrg-avocats.fr

Dominique Rouzies

Administrateur

06.80.32.46.44
djb.rouzies@orange.fr

Jack Aladenise

Responsable Brevet Grand Gibier

06.78.98.69.93
alva-sps@wanadoo.fr

EURODOR
PUBLICITÉ

LE spécialiste de la **COMMUNICATION PAR L'OBJET** depuis 40 ans



Delphine & Jacky LOCHON
sont à votre écoute

Rejoignez-nous



www.eurodor.fr

OBJETS PUBLICITAIRES



TEXTILES PUBLICITAIRES



CADEAUX D'AFFAIRES



Contact

25 av. Maurice Maunoury 28600 LUISANT
02 37 30 20 40 - contact@eurodor.fr



Fabrication sur mesure



Contrôle qualité



Commande express



Service client de qualité



Échantillons sur demande



Devis gratuit et immédiat



Conseils produits et techniques de marquage



Plateforme digitale

SOMMAIRE

EDITORIAL 3

DOSSIER

> Billet d'humeur 4-5

DOSSIER

> Passage aux munitions sans plomb 6-8

DOSSIER

> Bilan de la saison de chasse 2020/2021 9-11

ACTUALITES

> Le Brevet Grand Gibier 2021 12

ACTUALITES

> Paiement en ligne de la cotisation ADCGG 13

BREVES

14

QUIZZ

15

Le Rapprocheur est une publication de
l'Association Départementale des Chasseurs
de Grand Gibier d'Eure et Loir

Siège social :

12, rue du Château-Chenonville-28360
La Bourdinière Saint loup

Adresse administrative :

Le Débucher-Chemin de la Queue
d'Auneau-91410 Dourdan

Contact :

adcgg.28@orange.fr

Directeur de publication :

Vincent Vouzelaud

Conception/réalisation :

Florence Normand

Comité de rédaction :

Florence Normand, Gérard Poupon
Vincent Vouzelaud, Jean François
Bazille, Noël Vadé, Jacqy Hée et Jack
Aladenise

Photo de couverture :

stephanlevoye.com

EDITORIAL



La dernière saison de chasse est maintenant derrière nous ; elle nous aura laissé une étrange sensation d'inachevé. On a chassé, mal ou bien, mais pas comme d'habitude. Certes, on a généralement rempli notre rôle de prédateur pour éviter l'explosion des populations de sangliers, on a plus ou moins rencontré nos partenaires habituels, mais dans un climat inaccoutumé. La convivialité, qui est en principe l'une des composantes de la chasse en battue, a été absente de nos rencontres, sans parler du régime « sandwiches » imposé par les nécessités de la COVID.

Cette morosité ambiante a été confortée par une vague anti-chasse orchestrée par quelques trublions, bruyants, agressifs, voire haineux qui pouvaient semer le trouble dans nos esprits. Heureusement, en premier lieu, il y a eu le soutien affiché des Agriculteurs et des Forestiers qui, avec nous, savent ce que nature veut dire et ce n'est sûrement pas cette image rose bonbon d'un paradis idyllique. Et puis, il y a cette réaction vigoureuse de la Fédération Nationale des Chasseurs qui démontre d'abord qu'une majorité de Français n'est pas contre la chasse, et qui vient d'initier une campagne TV destinée à montrer que le chasseur n'est pas une brute alcoolique et sanguinaire. A nous, sur le terrain, de véhiculer l'image de ce que nous sommes.

Jean François Bazille

Billet d'humeur

On vit une drôle d'époque, ce n'est pas nouveau mais ça ne s'arrange pas. On subit depuis presque deux ans la loi de la COVID ; de confinements en couvre-feux, elle empoisonne notre vie ; elle fait des victimes, tristement touchées pour certains, plus modérément pour d'autres et,

tion sans doute trop éloignés du «sauvage» pour le comprendre et prêts à avaler les oraisons sirupeuses de quelques chantres du « tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil »

Dieu Merci (ce n'est qu'une image), les chasseurs réagissent.

Il n'y a pas si longtemps, dans nos campagnes, la liste des loisirs était maigre ; alors, on allait à la chasse guidé par l'atavisme, la tradition et le plaisir. J'ai vécu, enfant, comme tant d'autres, les veilles d'ouverture sans sommeil, le carnier de l'oncle ou du père que je portais fièrement



bien que ce soit supportable, elle s'en est prise aux chasseurs, sauvagement gavés de sandwiches et privés des joyeuses convivialités des soirs de chasse.

Mais ce n'est pas tout, notre communauté est maintenant menacée par une autre calamité : la peste ! Nous sommes des pestiférés, jetés en pâture à certains. Les vilains chasseurs tirent à tour de bras sur les gentilles petites bêtes pour calmer leurs pulsions sanguinaires. Le mal n'est pas forcément contagieux mais il frapperait surtout les bobos des grandes villes. Sans doute victimes de l'urbanisa-

Agriculteurs et forestiers nous soutiennent ainsi que ceux pour qui le bon sens est encore la chose au monde la mieux partagée. Les énormes mensonges de Madame Bardot font long feu et nos dirigeants ont décidé de faire évaluer notre image. Ils expliquent la chasse et sortent enfin de l'attitude qui ne nous a pas servie ; « pour vivre heureux, vivons cachés ». Et ce n'est pas facile de changer une image lourdement impactée par la méconnaissance de la vie sauvage, l'urbanisation intense de notre population et la mort, présente dans l'acte de chasse.

en trottant derrière eux. L'ouverture anticipée de la caille, le rappel des perdrix à la tombée du jour qui chantait comme une promesse, l'envie du premier fusil- Autant d'émotions devenues des souvenirs qui ont forgé notre motivation.

Aujourd'hui, tout a changé le monde rural est devenu minoraire, les loisirs ont évolué, la plaine s'est dépeuplée et c'est sans doute moins de facile de chasser. Le jeune vient à nous principalement parce que dans la famille, on chassait. Pour les autres ? L'image de la chasse ne se véhiculait que par le « qu'en

dira-t-on ». On raconte l'histoire du chasseur qui préfère dire qu'il est pianiste dans un bordel plutôt que d'avouer qu'il chasse. L'image n'est pas attirante pour celui qui ne sait rien de nous. Et puis, il y a la mort.

Notre civilisation judéo-chrétienne a sacralisé la mort ; elle est pour beaucoup la crainte suprême. Les gens des villes la côtoient peu, si ce n'est lors de la perte douloureuse d'un être cher. A la campagne, la mort est là, souvent ; on la côtoie dans l'indifférence ou la nécessité ; on tue le cochon, le poulet. Dans la nature, la mort est là. La vie, c'est forcément la mort au bout, et c'est la condition de la survie du prédateur. La mort n'est douloureuse que s'il y a personnalisa-

tion. J'aime mon chat je n'aime pas spécialement les chats. La perte de l'un n'aura pas le même ressenti si c'est le mien que si c'est «un chat quelconque» On dit « l'homme meurt, l'animal périt ». JJ Rousseau faisait de la représentation de la mort l'une des quatre caractéristiques propres à l'homme par rapport à l'animal : « jamais l'animal ne saura ce que c'est que mourir »

C'est l'éternel débat, que certains contestent, entre l'instinct de la mort ou la conscience de la mort. Le chasseur tue pour manger ; c'est de moins en moins vrai ; mais c'est dans les gènes de l'espèce ; il tue aussi pour réguler et dans notre monde où le prédateur naturel n'est plus concevable compte tenu de l'en-

vironnement que l'homme a fabriqué, la mort que donne le chasseur est utile.

Est-elle un plaisir ? Coupable ? Quand je vois culbuter le sanglier que j'ai tiré, j'ai du plaisir et je n'ai pas honte. Certes, il y a la satisfaction d'avoir réussi un tir sur un animal que j'avais décidé de prélever ; mais j'ai tiré sans haine et je m'inscris dans l'esprit d'une nature où le sauvage existe et où la cruauté n'existe pas.

Gérard Poupon

h.l. création
Entretien et création d'espace vert

Tonte - Elagage - Création de massif - Taille de haie
Petite maçonnerie - Plantation - Engazonnement...

02 37 65 22 12 - 06 18 36 91 13
h.l.creation@orange.fr
4, rue du Moulin - 28170 CHÊNE-CHENU

Ludovic Hébert

Passage aux munitions sans plomb pour le Grand Gibier (1ère partie)

Notre société est de plus en plus sensible à tous les problèmes de pollution et de santé humaine ou animale. Le plomb n'échappe pas à la règle, avec comme le montre la reconstruction de Notre Dame de Paris où ce métal a parfaitement assuré sa fonction pendant plus de 8 siècles et dont il se trouve aujourd'hui entièrement bannis.

Dans les munitions, le même phénomène d'exclusion est engagé car le plomb provoque le saturnisme par ingestion directe ou indirecte.

Le saturnisme provoque une toxicité chronique:

- Syndrome abdominal
- Encéphalopathie
- Neuropathies périphériques
- Retard important du cerveau et une perte de Q.I.

Chez l'homme, le seuil maximum autorisé aujourd'hui est de 50µg par litre de sang alors qu'il était encore de 400µg en 1976. Des analyses de plus en plus poussées ont conduit à cet abaissement mais il semble que des effets néfastes peuvent apparaître chez les très jeunes enfants à des taux encore inférieurs.

Pour la faune sauvage, le saturnisme se manifeste par un affaiblissement allant jusqu'à la mort.

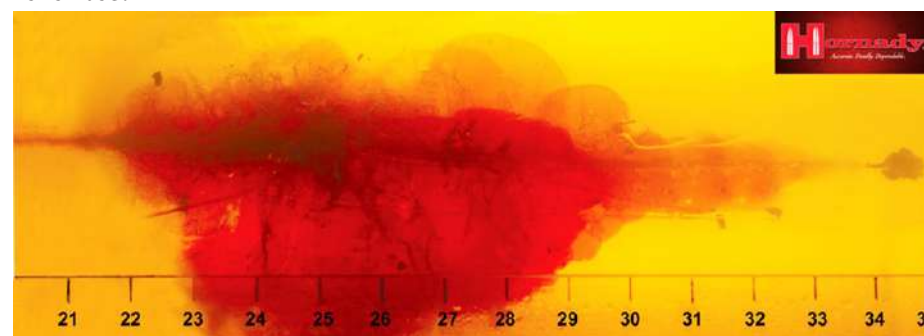
Effets toxiques des munitions pour l'homme

Pour les cartouches de plomb on ne trouve pas d'études qui montrent une contamination importante liée à la consommation du petit gibier. En effet, compte tenu des faibles vitesses d'impact des grenailles de plomb, la diffusion dans la venaison est faible, bien que le risque d'avaler un ou plusieurs grains existe.

Pour les balles de munitions métalliques, les choses sont différentes.

Tout au long de son parcours dans le corps de l'animal, le projectile diffuse des fragments de plomb. Les mesures effectuées montrent que la venaison contient un taux de plomb relativement important qui peut être absorbé.

Dans son rapport de 2017/18, l'ANSES, en attendant des études plus précises, recommande de limiter sa consommation de gibier sauvage à 3 fois par an et la déconseille pour les enfants et les femmes en âge de procréer.



Diffusion des éclats de plomb dans un bloc de plastiline



Effets toxiques des munitions pour la faune sauvage :

Le saturnisme du gibier d'eau est lié à la présence de grains de plomb qui sont absorbés dans le gésier des canards à la place des cailloux qui contribuent au broyage des graines. Des particules de plomb se détachent des grains contenus dans le gésier et contaminent le canard.



Le saturnisme qui touche les vautours, tels le Gypaète Barbu ou le Condor de Californie consommateurs de carcasses de grands gibiers tués avec des balles au plomb, est maintenant prouvé de façon certaine. Le développement de leur population en est affecté. Le phénomène a aussi été observé sur des aigles royaux en Suisse qui sont occasionnellement des charognards. Le cas des rapaces qui consomment des petits gibiers tirés, blessés mais non ramassés, avec de la grenaille de plomb est encore à l'étude.



Evolution de la réglementation :

Que dit la loi aujourd'hui et que dira-elle demain ?

Aujourd'hui en France :

Depuis le 1er juillet 2006, le tir de cartouches à grenaille de plomb est interdit dans les zones humides et dans un rayon de 30 mètres (à moins que le tir ne s'effectue pas vers la nappe d'eau)

et sur le Domaine Public Maritime.

Le tir du grand gibier n'est pas concerné sauf pour les zones humides dans un département où le tir « à plomb » du chevreuil est autorisé. Le tir de balles contenant du plomb avec une arme à canon lisse ou rayé n'est pas concerné.

Restaurant Traiteur Le Villageois
Christine & Christophe POIGNARD

Situé à Favières, le restaurant est ouvert tous les midis même le dimanche, les vendredis soir et samedis soir.

Vous pouvez retrouver Christine & Christophe Poignard au restaurant de l'hippodrome de Chartres les dimanches de courses.

Pensez à réserver votre table à l'avance au 02 37 50 05 40 ou 06 16 46 70 83.

Pour vos réceptions, le restaurant dispose d'un service traiteur avec possibilité de louer la vaisselle pour environ 150 couverts.

Il prend en charge toutes vos soirées cocktails et réalise des plats à emporter. Vous pouvez passer commande au 02 37 51 05 40 ou 06 16 46 70 83.

Cuisine traditionnelle Ouvert 7/7 le midi, vendredis et samedis soir

15, place Maurice Deschamps - 28170 FAVIÈRES
www.traiteur-levillageois.com
villageois2@hotmail.fr **02 37 510 540**

DOSSIER

Demain en France et en Europe :

Un règlement Européen adopté le 25 janvier 2021 édicte qu'à partir du 15 février 2023, la possession et le tir de cartouches à grenaille de plomb seront interdits à l'intérieur et dans un rayon de 100m autour de toutes les zones humides. La zone humide est définie par des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce ou saumâtre ou salée... Par ailleurs, les terrains de Ball-Trap seront aussi inter-

Le bannissement complet est en préparation en Europe :

L'agence Européenne de produits Chimiques (ECHA) prépare une interdiction totale de l'usage du plomb dans les munitions. Les consultations, qui font partie du processus de décision, sont déjà lancées. Cette mesure interviendrait sous 5 ans et prendrait effet en 2026. Mais attention, l'interdiction des balles contenant du plomb d'un diamètre supérieur à 5,6mm pourrait être anticipée dans un délai de 18 mois. Pour les balles d'un calibre inférieur à 5,6mm le délai de mise en œuvre resterait de 5 ans.

des balles contenant du plomb. Certains collecteurs anglais appliqueront cette mesure dès cette année. Même si l'Angleterre ne fait plus partie de l'Europe, il est probable que cette restriction viendra rapidement s'appliquer chez nous.

Quelles alternatives au plomb ?

Heureusement des solutions de remplacement existent et les fabricants y sont bien mieux préparés qu'ils n'étaient au début des années 2000 lors de l'interdiction du plomb sur les zones humides. Ils ont déjà tous dans



Le tir à balle n'est toujours pas concerné. C'est ici une harmonisation européenne des réglementations à minima car certains pays peuvent avoir des restrictions plus importantes encore. Si on regarde le bon côté des choses, cette nouvelle réglementation clarifie l'usage qui était souvent sujet de controverses et facilite les contrôles par les autorités compétentes.

Une autre façon plus sournoise de bannir le plomb de nos cartouches et de nos balles est en train de se mettre en place. Vous l'avez certainement constaté, depuis deux saisons de chasse déjà, la commercialisation de la venaison de grands animaux ayant été tués avec une balle de panse ou d'intestin est pénalisée ou impossible. Or en Angleterre, à partir du 1er juillet 2022, la commercialisation de gibier (petit ou grand) sera interdite s'il a été tué avec des cartouches ou

leurs gammes respectives des cartouches et des balles sans plomb. Cela induira obligatoirement quelques changements dans nos habitudes et nos choix...

Dans une deuxième partie de ce dossier que vous trouverez dans le prochain numéro du Rapprocheur, nous vous donnerons des critères importants pour vous guider dans vos choix de munitions sans plomb...

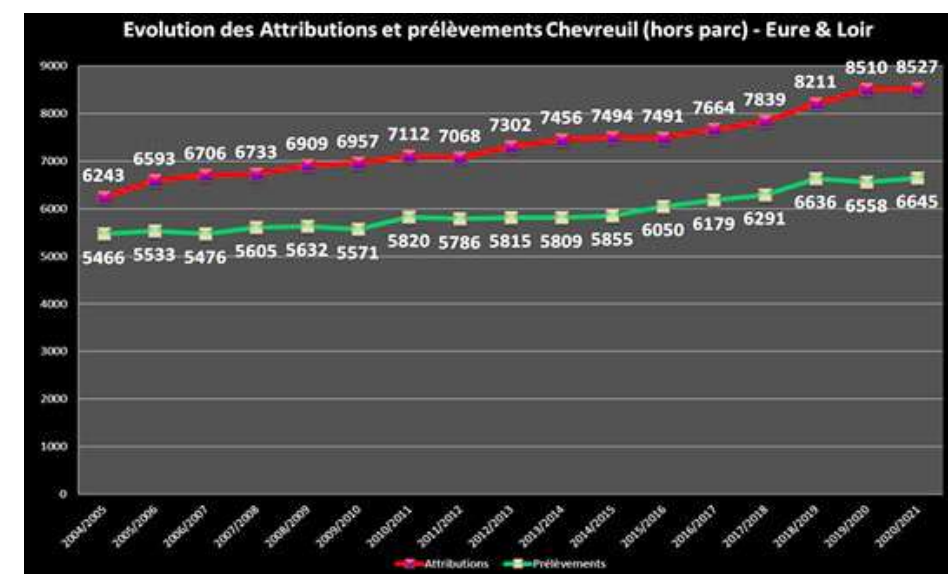
Vincent Vouzelaud

DOSSIER

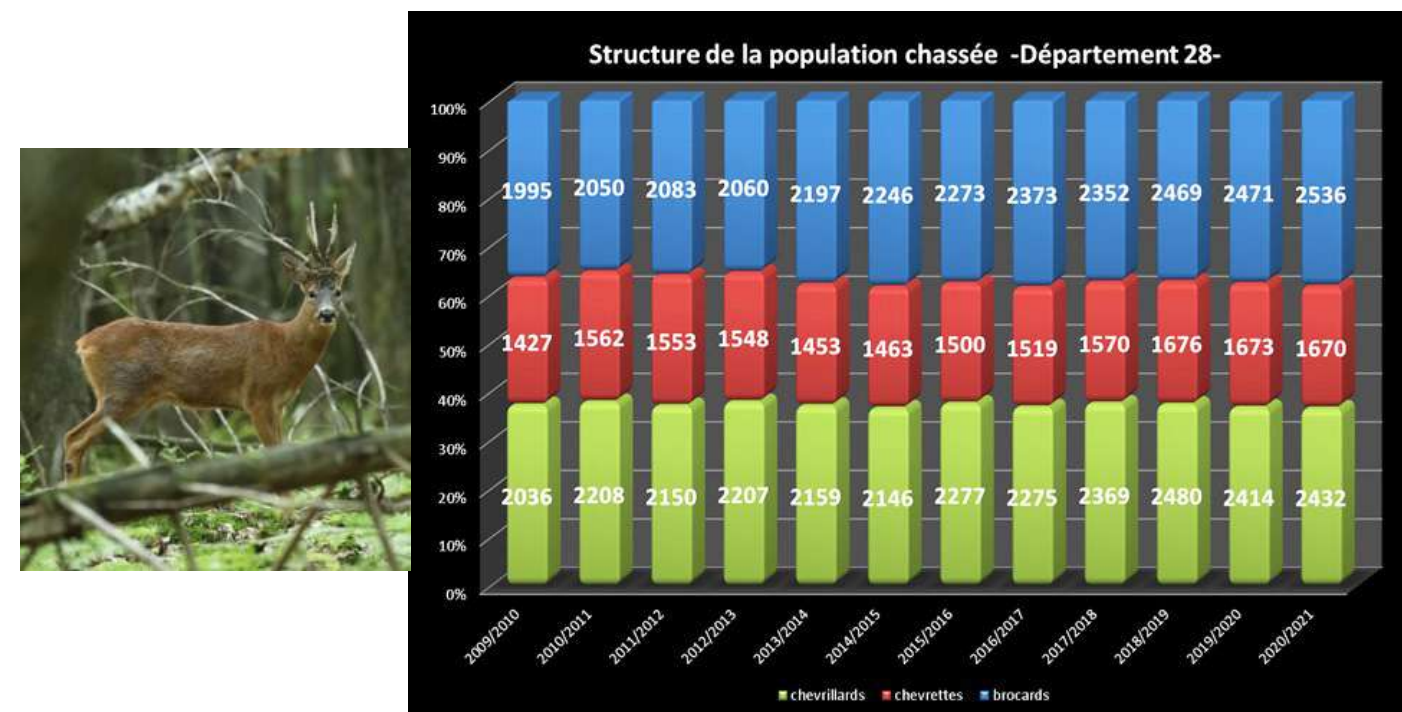
Bilan de la saison de chasse 2020/2021

Comme toutes les activités, la chasse a fortement été impactée par l'épidémie qui perturbe notre vie depuis plus d'un an. Cependant, les mesures spécifiques qui permettaient « la régulation » des populations de grands gibiers pendant le confinement ont limité son impact sur les prélèvements globaux. Certes quelques territoires ont simplement annulé leurs journées de chasse mais ils restent peu nombreux.

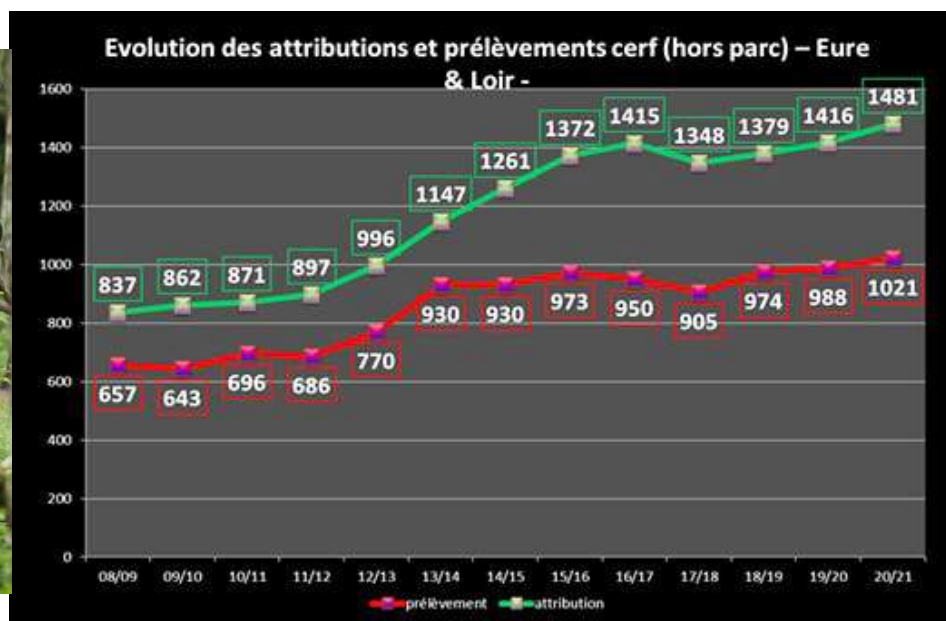
Le Chevreuil :



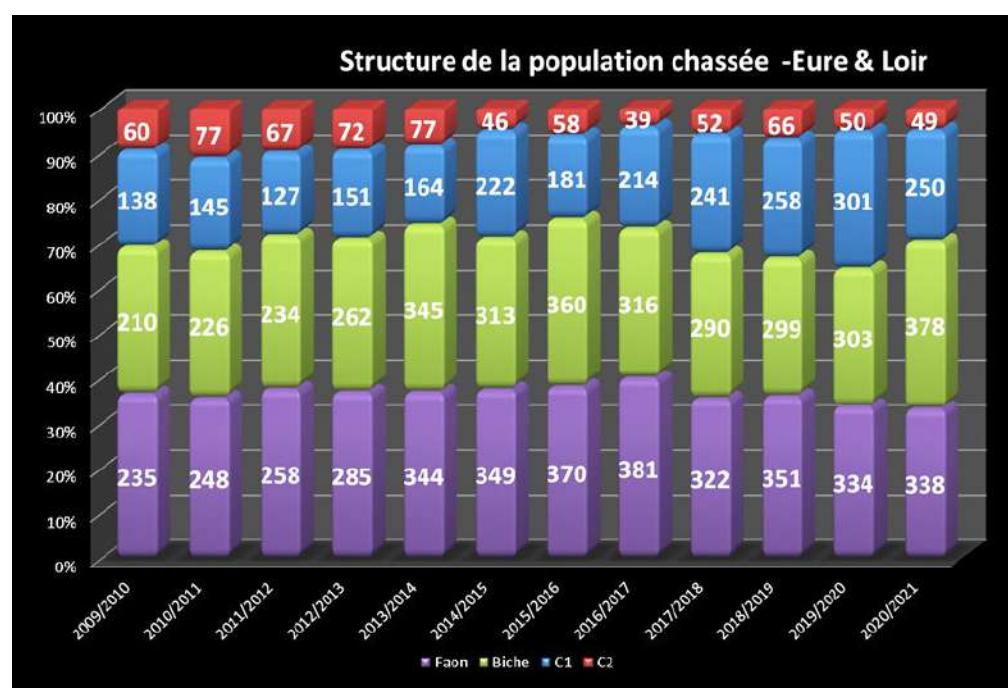
Avec une attribution stable par rapport à la saison précédente, les prélèvements progressent légèrement permettant une amélioration du taux de réalisation de 1% pour arriver à 78%. La répartition reste déséquilibrée entre les brocards et les chevrettes. Sur les 10 dernières années, les prélèvements de l'espèce chevreuil ont augmenté de 14%.



Le Cerf :

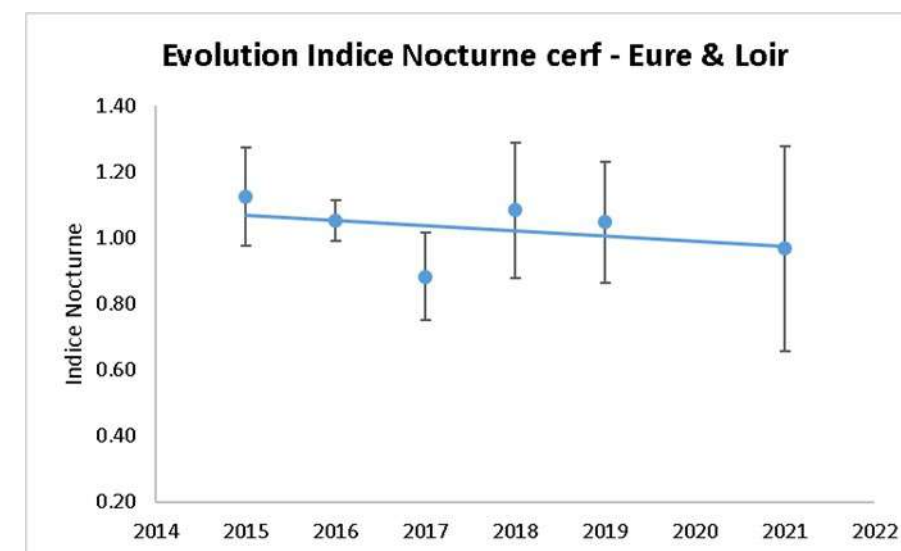


Pour la première fois, le tableau de chasse du département dépasse les mille animaux prélevés malgré une légère baisse du taux de réalisation à 69%. Sur les 10 dernières années, les prélèvements ont augmenté de 46%.



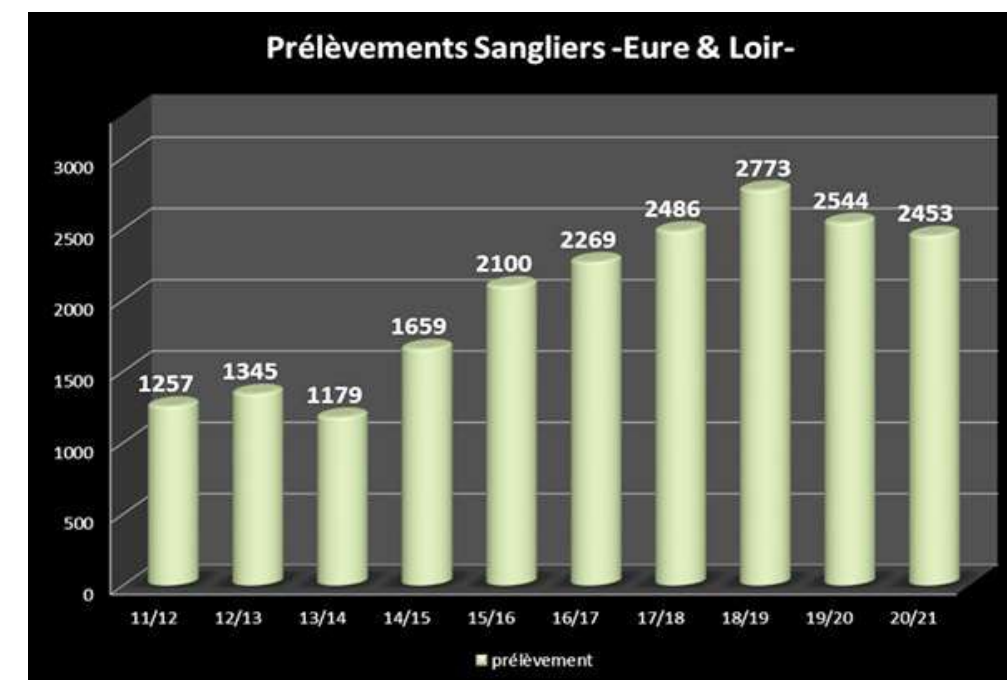
Il est important de noter que le prélèvement de biches augmente de façon significative avec 75 de plus tuées la saison dernière !

En 2020, la crise sanitaire n'avait pas permis la réalisation des comptages de nuit au printemps et donc aucun indice nocturne n'avait pu être calculé. Cette année, les comptages ont été réalisés mais l'intervalle de confiance est plus important qu'à l'habitude à cause d'observations disparates sur un certain nombre de territoires.



L'augmentation importante du nombre de biches prélevées et la stagnation ou la légère régression de l'indice nocturne cerf nous annonce clairement une phase de réduction des effectifs globaux. Il va falloir surveiller de près l'évolution de la population afin d'éviter une variation excessive.

Le Sanglier:



Les prélèvements qui intègrent les tirs réalisés par les lieutenants de louveterie sont à la baisse pour la deuxième année consécutive avec pourtant une progression de 124% sur 10 ans.

Vincent Vouzelaud

Le Brevet Grand Gibier 2021

A la fin de l'été dernier, nous avons pris la décision de relancer un brevet pour 2021. Sept de nos onze candidats de 2020 étaient partants et la réunion d'information qui avait été prévue début mars aurait complété cette équipe. Malheureusement le rebond de l'épidémie avec son couvre-feu a eu raison de notre soirée de présentation et de son ambition de recrutement.

Malgré ces aléas, nous avons décidé de poursuivre avec les candidats qui le pouvaient en adaptant la session 2021 du BGG pour répondre aux contraintes de la pandémie. Commencée en présentiel le samedi matin à Chenonville, la formation a rapidement dû être interrompue à cause du 3ème confinement mais a pu se poursuivre le jeudi soir en visio-conférence.

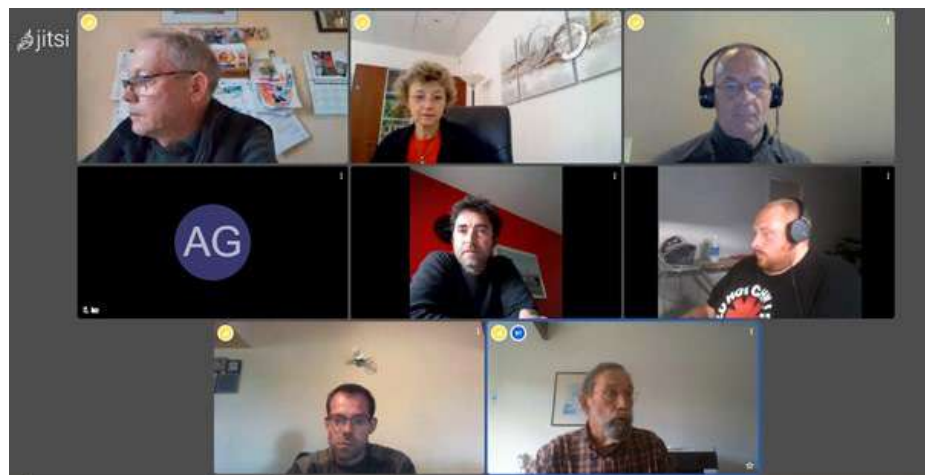
Chaque semaine les candidats reçoivent un lien YouTube leur permettant de suivre les cours magistraux enregistrés par l'ANCGG et expliqués par des spécialistes. Le travail de répétition est alors effectué tous les jeudis soir sur le thème de la semaine.

Certes cette solution n'est pas idéale mais elle permet d'assurer cette formation avec une qualité qui se rapproche de notre fa-

çon habituelle de procéder. Elle nous familiarise aussi avec un outil qui pourra nous être utile les prochaines années quand un candidat ne peut pas suivre tous les cours ou pour palier à la défaillance d'un conférencier.

Le grand jour, c'est le samedi 5 juin prochain, alors bon courage à tous nos candidats.

Jack Aladenise



Entreprise d'Électricité Générale

NOTRE SAVOIR-FAIRE

- Installations et dépannages - Chauffage, VMC
- Entretien et maintenance industrielle - Alarme intrusion
- Installation de portails et portes basculantes ou sectionnelles compris automatisations
- Contrôles d'accès, régulation, domotique - Indice Qualifelec E2-C3

✓COURANTS FORTS
✓COURANTS FAIBLES

L.T.E. SARL • Tél.02.37.34.07.88
10 rue Georges Charpak BP81073 28302 MAINVILLIERS CEDEX • Fax.02.37.35.23.13

Déjà 20 ans de service et de partenariat à vos côtés

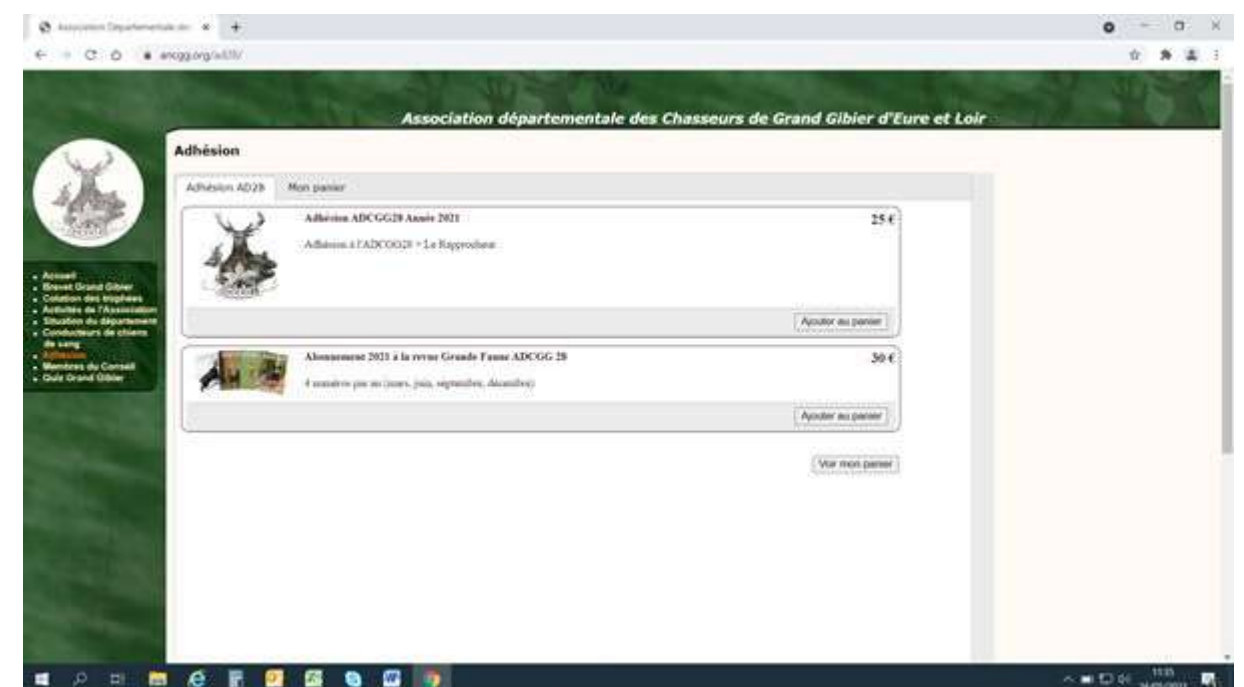
Païement en ligne de la cotisation à l'ADCGG28 et à l'abonnement à Grande Faune

Ce nouveau service est en fonctionnement depuis peu et vous permettra dorénavant de payer votre cotisation à l'ADCGG28 et votre abonnement à Grande Faune en ligne. Les retardataires de 2021 pourront dès à présent le tester, la procédure est simple :

Se connecter sur le site de l'ANCGG à la rubrique de notre association

www.ancgg.org/ad28

Attention vous devez impérativement passer par /ad28 car la carte interactive ne fonctionne pas. Choisir ensuite la rubrique adhésion.



Le paiement est sécurisé et votre adhésion sera automatiquement mise à jour dans le fichier de l'ANCGG et l'ADCGG28. La continuité des abonnements est assurée.

Dès 2022, la procédure sera en place pour l'adhésion de l'année prochaine.

BREVES

Agenda

Dimanche 22 aout 2021 : Fête de la chasse de Maillebois.

Samedi 28 aout 2021 : Journée de réglage et Trophée des Médailleurs au stand de tir à Brou.

Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, l'Assemblée Générale de l'ADCGG28 se tiendra en 1ère quinzaine de septembre. Une convocation vous sera adressée cet été.

Elections régionales 2021

A la demande de Willy Schraen, les chasseurs s'impliquent dans les élections régionales. C'est ainsi que Jean Paul Moktar intègre la liste « Ensemble, le meilleur est avenir » conduite par Marc Fesneau et Philippe Vigier pour le scrutin des 20 et 27 juin prochains.

Prix des bracelets pour la saison 2021/2022

Cerf	283 €	Bracelet de secours (cerf jusqu'à 12 cors ou biche ou faon) : 303€
Biche	208 €	
Faon	148 €	
Chevreuril	20 €	Bracelet de secours : 28 €
Sanglier	33 €	Pour une période de validité de deux ans.

Dégâts de gibier récolte 2020

Le montant des dégâts du Grand Gibier qui a connu une forte augmentation sur la dernière récolte s'élève à 902 250 €. Cela correspondant à une surface détruite de 803ha. Il se répartit à 57.8% pour les cerfs, 41.5% pour les sangliers et 0.7% pour les chevreuils.

Cotisations dégâts 2021/2022

0,72 € de l'hectare (dont 0,36 €/ha affecté au paiement des dégâts de Grand Gibier).

Le montant de la cotisation statutaire pour les territoires chassant le Grand Gibier est fixé à :

Surfaces boisées	Cotisation statutaire
Moins de 50 ha	76€
De 51 à 150 ha	100€
De 151 à 250 ha	200€
De 251 à 500 ha	400€
De 501 à 1000 ha	800€
De 1001 à 3000 ha	1 600 €

Contributions dégâts de sanglier

Contribution dégâts de sangliers par hectare de bois ou déclaré comme tel dans le cadre du plan de chasse

	Déficit de la commune
1,5 € / ha de bois	-500 à 0 €
2,5 € / ha de bois	- 1000 à -501 €
3,5 € / ha de bois	-2000 à -1001 €
4,5 € / ha de bois	-4000 à -2001 €
5,5 € / ha de bois	>-4001 €

LE QUIZZ DE JACQUY HEE

1 Qu'appelle-t-on un «bousard» :

- A Le lieu où le sanglier se roule dans la boue
- B Les laissées liquides du sanglier et les fumées molles du cerf
- C La boue laissée sur les arbres

2 On appelle «armure du sanglier» :

- A L'os frontal
- B Le cuir épais recouvrant les épaules

3 Un cerf devient mulet :

- A Quand il ravale
- B Quand il vient de perdre ses bois
- C Quand il mue

4 Chez le cerf, les pointes pourries indiquent :

- A Un cerf malade
- B Un cerf dont les extrémités sommitales ne sont pas calcifiées
- C Un vieux cerf

5 Chez la chevrette, l'œstrus dure:

- A 1 à 2 jours
- B 7 à 8 jours
- C 15 jours

6 Chez le chevreuil, les faons naissent en :

- A Mars/Avril
- B Mai/Juin
- C Juillet/Août

7 La femelle du chamois s'appelle :

- A La chevrette
- B La chèvre
- C L'étagne

8 Le fruit du hêtre est :

- A Un gland
- B Une samare
- C Une faine

9 Un perchis de chêne est âgé de :

- A moins de 10 ans
- B 10 à 25 ans
- C 25 à 75 ans

10 La brucellose qui est présente chez toutes les espèces de Grand Gibier, peut être transmise à l'homme :

- A oui
- B non

REPONSES : 1B - 2B - 3B - 4B - 5A - 6B - 7B - 8C - 9C - 10A



UN CHASSEUR SAIT MIEUX CHASSER BIEN ASSURÉ

Rendez-vous
EN AGENCE
pour découvrir nos tarifs
auto, mutuelle, habitation,...

a3
assurfinance



ENTREPRENEURS D'ASSURANCES

+ 42, boulevard Chasles
28007 **CHARTRES** Cedex
02 37 36 40 00

+ 10, rue Léon Ferré
28120 **ILLIERS-COMBRAY**
02 37 24 04 94

+ 1, rue Drouet
28230 **ÉPERNON**
02 37 18 08 00

+ 11, rue Collin d'Harleville
28130 **MAINTENON**
02 37 27 12 12

n° Oris 07090618 - www.oris.fr



THE
iX3



LE NOUVEAU SUV BMW
100% ÉLECTRIQUE.

Téléchargez nos applications



ESPACE BERTEAUX
7 BOULEVARD DE L'EUROPE
C.IAL PLEIN SUD
28500 VERNOUILLET
02 37 38 94 20
partenaire.bmw.fr/espace-berteaux

SAS THIREAU
14 RUE GILLES DE ROBERVAL
ZONE ARCHEVILLIERS
28630 NOGENT-LE-PHAYE
02 37 880 880
partenaire.bmw.fr/chartres



Consommation d'énergie électrique de la BMW iX3 : **18,6 à 19 kWh/100 km**. Autonomie en mode électrique : **450 à 459 km**. Autonomie en mode électrique en ville : **559 à 572 km**. Depuis le 1^{er} septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. BMW France, S.A. au capital de 2 805 000 € - 722 000 965 RCS Versailles - 5 rue des Hérons, 78180 Montigny-le Bretonneux.